

à

Madame la préfète de Corse, préfète de la
Corse-du-Sud

Objet : Mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État en Corse.

Par circulaire du 12 juin 2019, je vous ai demandé de préparer pour la fin du mois d'octobre un projet d'organisation des services de l'État conforme aux orientations fixées et répondant aux besoins particuliers que vous aurez identifiés sur votre territoire. L'ensemble des actions prévues par la circulaire a en effet vocation à être mis en œuvre dans la région Corse.

Toutefois, deux dispositions particulières à la région Corse y seront aussi mises en œuvre afin de tenir compte de la spécificité de son territoire et de la conduite de certaines politiques publiques.

1- La création d'une direction régionale de la mer et du littoral de Corse

En premier lieu, pour répondre aux enjeux des politiques maritimes en Corse, j'ai décidé la création d'une direction régionale de la mer et du littoral de Corse placée sous votre autorité hiérarchique. Cette nouvelle structure sera issue de la fusion de missions que la délégation de la direction inter-régionale de la mer Méditerranée (DIRM) exerce en Corse pour le préfet de Corse et des missions relatives à la mer et au littoral des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) et de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Pour ce faire, je vous demande de nommer dès le mois d'octobre 2019 un préfigurateur qui sera chargé de proposer d'ici le 1^{er} janvier 2020, d'une part, la liste des missions exercées par cette direction et ses relations avec l'échelon départemental, et, d'autre part, une organisation cible.

Afin d'associer à cette démarche tous les acteurs concernés, vous réunirez régulièrement un comité de pilotage composé du préfet maritime, du préfet de la Haute-Corse et des directeurs des services devant contribuer à la création de cette direction. Vous y associerez également tous les responsables des structures avec lesquelles une coopération ou une articulation particulières apparaîtraient nécessaires, notamment le conservatoire du littoral, l'office français de la biodiversité en cours de création et la direction régionale des finances publiques (DRFIP), pour ce qui concerne la gestion du domaine public maritime.

.../...

Vous veillerez à organiser avec le préfet de la Haute-Corse et le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'azur le dialogue social et l'information des agents concernés selon les modalités que vous jugerez les plus appropriées.

Le préfigurateur aura notamment pour mission d'élaborer un organigramme fonctionnel de la structure. Il identifiera les textes normatifs devant le cas échéant être pris préalablement à la création de cette nouvelle direction. Il portera également attention aux conditions immobilières qui seraient de nature à faciliter l'installation de cette nouvelle structure. Vous les intégrerez au schéma directeur immobilier régional qu'il vous revient de finaliser en lien avec le responsable régional de la politique immobilière de l'État (RRPIE). Il proposera, le cas échéant, une adaptation de la chaîne de dépense.

En lien avec la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH), il réalisera une étude d'impact sur les ressources humaines dès le début de sa mission afin d'identifier et d'accompagner les conséquences de cette réorganisation.

Enfin, il lui sera assigné l'objectif de rendre la nouvelle direction pleinement opérationnelle pour le 2^{ème} trimestre 2020.

Préalablement à la mise en place de la structure, je vous demande de m'adresser un rapport faisant état de vos propositions et qui devra préciser le schéma d'autorité fonctionnelle des préfets concernés (préfet maritime, préfet de la Haute-Corse), et les liaisons avec la DIRM et les préfets coordonnateurs de façade de Méditerranée.

2- Le renforcement de la coordination des interventions de la direction régionale de l'agriculture (DRAAF) et de la DREAL

Afin de renforcer la cohérence de l'action de la DRAAF et de la DREAL dans les domaines où leur intervention doit être davantage coordonnée, je vous demande d'identifier les missions pour lesquelles il y aurait intérêt à mettre en place soit un pôle de compétences, soit une délégation interservices. Ceux-ci seront confiés à des responsables disposant des délégations de signature appropriées. Vous évalueriez le renforcement des moyens en effectifs nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, et me communiquerez votre appréciation en même temps qu'aux ministères concernés.

3- Le renforcement de la coordination entre DRAAF et DDT sur l'agriculture et les aides de la politique agricole


Afin de renforcer la cohérence de l'action de l'État sur l'agriculture en Corse, en particulier dans les domaines liés au foncier, à la mise en œuvre des aides de la politique agricole commune, à la lutte contre la fraude et à la prévention des conflits d'intérêts, la DRAAF exercera une autorité fonctionnelle sur les services d'économie agricole des DDT sur ces sujets.

Vous évalueriez le renforcement des moyens en effectifs nécessaire à l'accomplissement de ces missions et me communiquerez votre appréciation en même temps qu'aux ministères concernés.

.../...

Je souhaite que l'organisation qui sera choisie soit en place à la fin du premier trimestre 2020 au plus tard.

Je vous demande de me tenir informé en tant que de besoin des conditions de mise en œuvre de ces instructions.


Édouard PHILIPPE

Copie : M. le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. le préfet de la Haute-Corse